



Le 6 juillet 2016

**Communiqué de presse**

**Revenu en grandes cultures : alléger la ponction  
pratiquée au nom du paiement distributif**

Décalé de la réalité pour l'ensemble des exploitations agricoles, le chiffre d'évolution du revenu agricole en 2015 publié après la réunion de la Commission des Comptes de l'Agriculture l'est particulièrement aussi au regard des résultats enregistrés l'année dernière par les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux.

S'appuyant de son côté sur les données de plus en plus étoffées qui lui remontent des Centres de gestion, ORAMA confirme que le revenu moyen de ces producteurs après cotisations sociales propres à l'exploitant était nul à négatif l'année dernière après s'être déjà significativement dégradé en 2014 et, auparavant, en 2013.

Alors que les circonstances climatiques du printemps auront un impact important sur les récoltes 2016 et aggraveront encore cette situation de revenu, ORAMA demande à nouveau au ministère de l'Agriculture de diminuer de 10 à 5 % en 2017 -et non de l'augmenter à 15 %- la ponction pratiquée en France sur les paiements PAC ordinaires au nom du financement des paiements dits redistributifs.

**« Cette ponction pénalise principalement les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux. S'ils veulent éviter qu'un trop grand nombre ne puisse se relever de cette année 2016, nos Pouvoirs publics doivent agir. Il y a urgence. Ils doivent revenir avant le 1<sup>er</sup> août sur la notification qu'ils avaient déjà faite à Bruxelles de leur volonté de porter la ponction à 15 % »** ont déclaré Philippe PINTA, président d'ORAMA, Daniel PEYRAUBE et Gérard TUBÉRY, vice-présidents.